



DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

C E N T R E

# Les établissements sociaux accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale en région Centre - 2008

## Présentation de l'enquête

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) élabore tous les quatre ans une enquête auprès de l'ensemble des structures accueillant des personnes en difficulté. Cette enquête est réalisée avec le concours des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) -aujourd'hui en partie intégrée dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale DRJSCS- et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

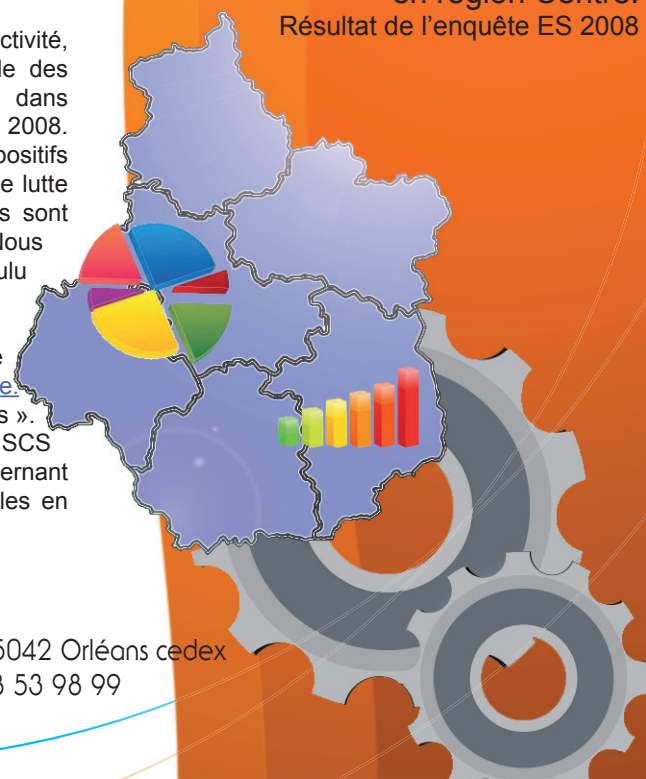
L'objectif de l'enquête ES 2008 était de décrire l'activité, le personnel et le public accueilli dans l'ensemble des structures situées en France métropolitaines et dans les départements d'outre-mer, au 31 décembre 2008. L'exploitation des données permet l'analyse des dispositifs d'hébergement et la mise en œuvre de politiques de lutte contre l'exclusion. Au niveau régional, les résultats sont des indicateurs à l'actualisation des besoins. Nous remercions tous les établissements qui ont bien voulu nous répondre.

Les résultats nationaux sont disponibles sur le site internet du ministère à l'adresse suivante : [www.santegouv.fr](http://www.santegouv.fr) rubrique « Recherches, Etudes et Statistiques ». L'exploitation régionale est réalisée par les DRJSCS du Centre qui vous présente les résultats concernant les établissements accueillant des adultes et familles en difficulté.

N°1 - novembre 2011  
Les établissements sociaux accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale en région Centre.  
Résultat de l'enquête ES 2008

DRJSCS CENTRE

122, rue du faubourg Banner - 45042 Orléans cedex  
Tél. : 02 38 77 49 00 - Fax : 02 38 53 98 99



En région Centre, 62 établissements accueillent des adultes et des familles en difficulté sociale :

- 25 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui accueillent des personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à recouvrer leur autonomie
- 16 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) qui assurent l'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile accueillis pendant toute la durée de la procédure d'instruction.
- 2 centres provisoires d'hébergement qui hébergent et préparent l'insertion des réfugiés sans logement ni ressources.
- 7 établissements d'accueil mère-enfant qui soutiennent matériellement et psychologiquement des femmes enceintes ou des mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans dans le besoin.
- 12 maisons relais qui accueillent des personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde.

Ces établissements proposent 2828 places, soit une augmentation de 35% de la capacité d'hébergement depuis 2004 et le taux d'occupation est passé de 95% à 88% avec 2478 personnes accueillies au 15 décembre 2008. Les enfants et adolescents représentent un tiers des personnes hébergées. 35 places sont conventionnées par l'Aide au logement temporaire (ALT) et 2391 ont une dotation globale de fonctionnement (DGF).

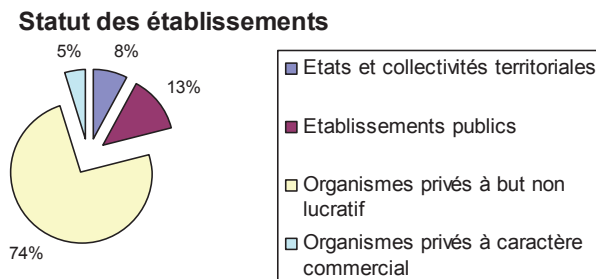
En complément de ces 62 établissements, on compte 49 structures financées par l'ALT qui proposent 1341 places, et 35 résidences sociales offrant 2148 chambres ou logements.

Les organismes financés par l'ALT ainsi que les résidences sociales sont de nouvelles pistes pour relayer les modes d'hébergement traditionnels. C'est un tremplin entre le logement en établissements d'insertion (CHRS, CADA...) et le parc immobilier public ou privé. Un passage nécessaire pour des populations sur le chemin de la réinsertion sociale.

Au total, l'hébergement proposé aux adultes et familles en difficulté sociale en région Centre représente de l'ordre de 6500 places. Nous traiterons séparément les établissements et les organismes ALT/Résidences Sociales pour lesquelles nous avons des informations moins précises en raison de leur plus récent développement.

## I Activité d'hébergement des établissements

Le secteur privé à but non lucratif gère 74% des établissements. Il s'agit surtout d'associations (71%) dont une sur quinze est reconnue d'utilité publique. La part de ce secteur varie selon les catégories d'établissements : il gère 88% des CHRS, 14% des établissements mère-enfant, 81% des CADA, les 2 CPH et 67% des maisons relais. A l'exception de 3 CADA gérés par des organismes privés à caractère commercial, les autres structures d'hébergements sont publiques, gérées soit par le département (8%) soit par des établissements publics (13%).



Le Conseil Général s'implique dans les établissements d'accueil mère-enfant, qu'il finance via l'aide sociale à l'enfance (ASE). Il participe également au financement de 5 CHRS et 1 maison relais. Le financement du Ministère de la Justice pour l'accueil de sortants de prison ou de personnes relevant de mesures judiciaires est financé en partie pour 2 CHRS et 1 maison relais. Enfin, le financement du Ministère de la santé pour l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques est octroyé pour partie à 1 maison relais.

### Activité d'hébergement par catégorie

	Nombre d'établissements	Capacité installée au 15/12/2008			Effectifs présents au 15/12/2008		Entrées	Sorties
		Total	Dont financement		Total	dont enfants		
			ALT	DGF				
CHRS	25	1105	14	999	955	305	2431	2290
Accueil mère-enfant	7	212	4	34	150	94	265	267
CADA	16	1265	14	1132	1171	380	698	628
CPH	2	90	0	90	68	26	82	77
Maisons relais	12	156	3	136	134	16	98	33
<b>Ensemble</b>	<b>62</b>	<b>2828</b>	<b>35</b>	<b>2391</b>	<b>2478</b>	<b>821</b>	<b>3574</b>	<b>3295</b>

Sur 2828 places, 1265 sont en CADA et 1105 en CHRS

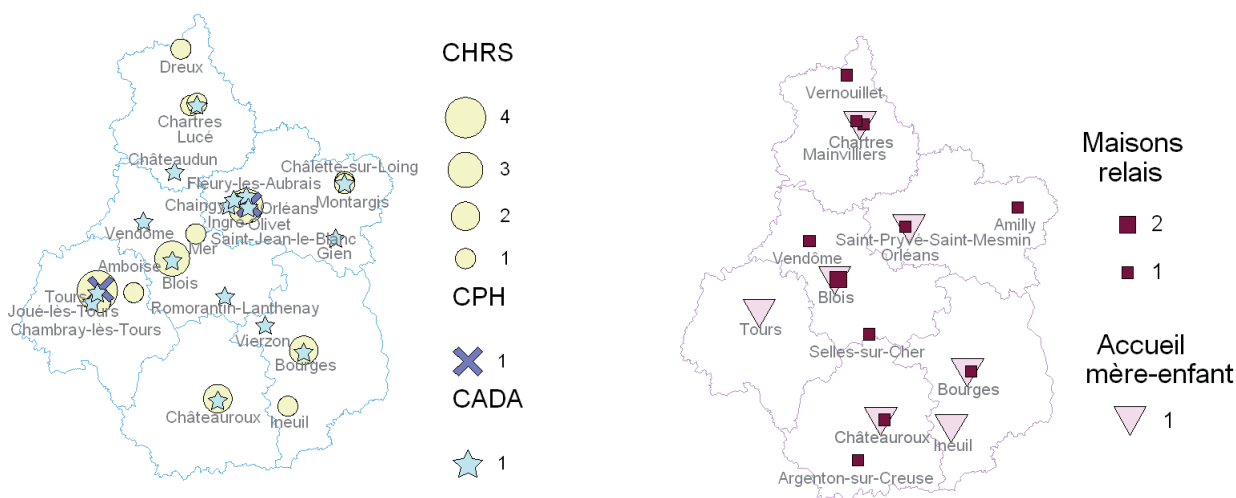
Les 16 centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) offrent l'accueil le plus important avec 1265 places (de 40 à 130 chacun, 79 en moyenne). Depuis 2004, on dénombre 2 CADA et 403 places supplémentaires soit une augmentation de 47% de la capacité d'hébergement. Au 15 décembre 2008, les CADA accueillent 1171 personnes, soit un taux d'occupation de 93% (95% en 2004). 32% de ces personnes avaient moins de 18 ans. La rotation des personnes hébergées est moindre, en effet le nombre de sortie en 2008 représente à peine 50% des places disponibles (contre 207% en CHRS et 126% en accueil mère-enfant).

Les 25 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) arrivent en deuxième position avec 1105 places d'hébergement (de 15 à 86 places chacun, 44 en moyenne). Depuis 2004, leur nombre de structures n'a pas changé mais leur capacité d'accueil a augmenté de 24% avec 211 places supplémentaires. Le taux d'occupation des CHRS est passé de 98% en 2004 à 86% en 2008, avec 955 places occupées au 15 décembre 2008. La population hébergée par les CHRS est constituée à 32% par des enfants ou adolescents de moins de 18 ans.

Les 7 établissements d'accueil mère-enfant offrent 212 places d'hébergement (de 15 à 44 chacun, 30 en moyenne), soit 100 places de plus qu'en 2004, une augmentation de la capacité d'accueil de 89% due notamment à l'ouverture d'un nouvel établissement. Le taux d'occupation est de 71% (87% en 2004) avec 150 personnes présentes au 15 décembre, parmi elles deux tiers ont moins de 18 ans. Proposant 156 places (de 4 à 27 chacune, 13 en moyenne), les 12 maisons relais et pensions de famille sont les dispositifs les plus récents. Au cœur des objectifs du PCS et du PARSA, leur capacité d'accueil a explosé entre 2004 et 2008 avec la création de 11 nouvelles maisons et 150 places supplémentaires. Au 15 décembre 2008, 86% des places étaient occupées (100% en 2004). Les maisons relais ne logent que peu de mineurs, qui représentent 12% des occupants et le nombre de sortie en 2008 représente seulement 21% des places disponibles.

Les 2 centres provisoires d'hébergement présents en 2004 sont toujours en fonctionnement, ils proposent 90 places fin 2008 (l'un 40 et l'autre 50) contre 64 fin 2004 (+40%). Les places étaient occupées à 76% au 15 décembre (73% en 2004), 38% par des enfants ou adolescents de moins de 18 ans.

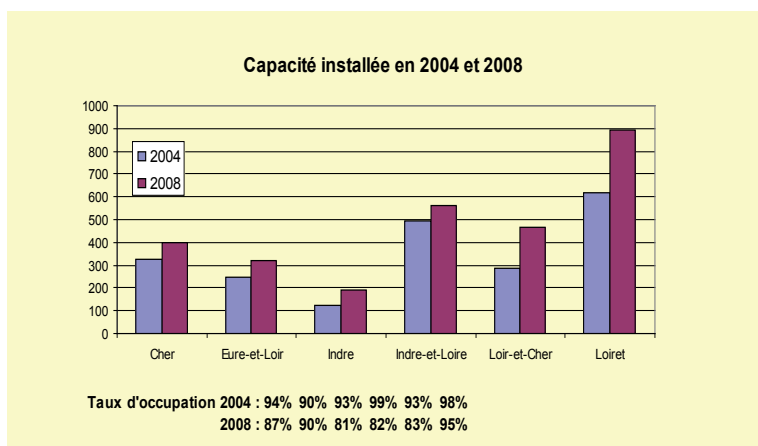
## II Situation département par département



Nombre d'établissements et de places par catégorie et

Département	CHRS		Accueil mère-enfant		CADA		CPH		Maison relais	
	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places	Nombre	Places
Cher	3	147	2	75	2	170	0	0	1	8
Eure-et-Loir	3	136	1	24	2	110	0	0	3	48
Indre	2	76	1	15	1	79	0	0	2	20
Indre-et-Loire	6	238	1	24	2	239	1	50	1	10
Loir-et-Cher	4	170	1	30	3	194	0	0	5	70
Loiret	7	338	1	44	6	473	1	40	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>25</b>	<b>1105</b>	<b>7</b>	<b>212</b>	<b>16</b>	<b>1265</b>	<b>2</b>	<b>90</b>	<b>12</b>	<b>156</b>

En France, le dispositif d'accueil propose 1.4 place pour 1000 habitants, de 0.4 place pour les départements d'outre-mer à 2,0 places pour l'Île de France et la Lorraine. La région Centre enregistre un taux d'équipement légèrement inférieur à la moyenne nationale avec 1.1 places pour 1000 habitants.

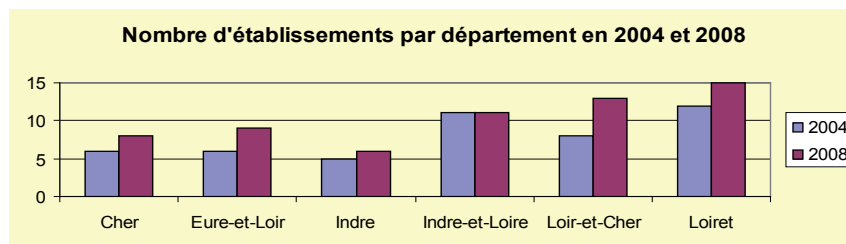


Les départements du Loir-et-Cher et du Loiret sont les mieux équipés avec 1.4 places pour 1000 habitants, suivis du Cher (1.3) et de l'Indre-et-Loire (1.0). Viennent ensuite l'Indre et l'Eure-et-Loir avec 0.8 places pour 1000 habitants.

Les départements qui présentent l'offre d'accueil la plus importante sont le Loiret (895 places) et l'Indre-et-Loire (561 places). Tous comptent une capacité d'hébergement supérieure à celle qui était la leur en 2004, le Loir-et-Cher notamment a vu sa capacité augmenter de 61% en

4 ans. Les taux d'occupation quant à eux ont bien baissé, (-17% en Indre-et-Loire, -12% en Indre) sauf en Eure-et-Loir où il se maintient à 90%. Le Loiret a beau être le département le mieux équipé, son taux d'occupation n'en est pas moins élevé à savoir un taux de 95%.

L'Indre et Loire connaissait le plus fort taux d'occupation en 2004 (99%), l'augmentation de la capacité d'hébergement des établissements déjà existants a permis de faire baisser ce taux de 17%. De plus ce département compte deux autres centres dédiés uniquement à l'urgence non pris en compte dans cette étude.



### III Type de places et Modalités d'hébergement

**Places d'insertion** : Hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales, qui peut être associé à des actions permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie.

**Places de stabilisation** : Hébergement sans limitation de durée mais à vocation transitoire entre urgence et insertion.

**Places d'urgence** : Hébergement à prise en charge immédiate et pour une durée d'intervention de quelques jours (quinze au maximum)

**Lits halte soins santé** : Hébergement temporaire de personnes sans domicile dont l'état de santé nécessite des soins et une prise en charge sociale adaptée sans justifier une hospitalisation.

**Places visant un public particulier** : Hébergement dans la durée, places dédiées à l'accueil de demandeurs d'asile et à l'insertion des réfugiés en CADA ou CPH, places de resocialisation en maisons relais, places d'accueil de femmes enceintes ou accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans dans les établissements d'accueil mère-enfant.

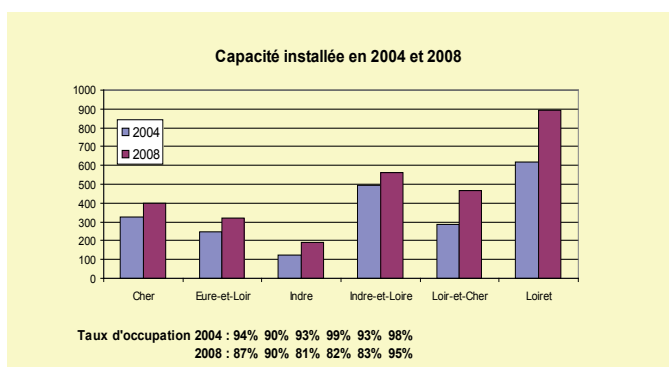
#### Capacité d'hébergement par type de places en 2008

	CHRS	Accueil mère-enfant	CADA	CPH	Maisons relais	Ensemble
Places d'insertion	895	144	14	50	5	1108
Places de stabilisation	71	0	0	0	0	71
Places d'urgence	108	0	0	0	0	108
Lits halte soins santé	14	0	0	0	0	14
Places visant un public particulier	17	68	1251	40	151	1526
<b>Ensemble</b>	<b>1105</b>	<b>212</b>	<b>1265</b>	<b>90</b>	<b>156</b>	<b>2828</b>

54% des places visent un public particulier, en majorité les réfugiés et demandeurs d'asile, 39% sont des places d'insertion, 1<sup>ère</sup> mission du dispositif d'accueil, hébergement, insertion (AHI). Au total, l'hébergement dans la durée représente 93% des places. Les places restantes étant des places de stabilisation, d'urgence ou des lits halte soins santé en CHRS.

Répartition des places selon la modalité d'hébergement proposée en 2008 (en %)

Modalités d'hébergement	CHRS	Accueil mère-enfant	CADA	CPH	Maisons relais	Ensemble
Chambre individuelle (hors chambre d'hôtel)	15	9	14	5	8	13
Chambre aménagée pour couples et familles	5	6	26	0	4	14
Chambre partagée entre plusieurs adultes (jusqu'à quatre lits)	8	0	4	0	0	5
Dortoir (salle commune contenant au moins cinq lits)	0	0	0	0	0	0
Appartement ou maison de type T1	22	26	8	3	32	16
Appartement ou maison de type T2	11	29	3	3	11	8
Appartement ou maison de type T3	28	21	22	21	14	24
Appartement ou maison de type T4 ou plus	11	9	23	68	30	19
Chambre d'hôtel	0	0	0	0	1	<<1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



Les personnes accueillies bénéficient souvent d'un espace pour elles seules ou leur famille. 13% des places sont proposées en chambres individuelles et 14% dans des chambres aménagées pour couples ou familles. Deux tiers des places sont en appartement ou maison, 43% étant dans des logements de trois pièces ou plus. Ces logements peuvent accueillir des personnes seules ou des familles, mais aussi être partagés. Les chambres partagées entre plusieurs adultes représentent seulement 5% des places.

Le plus souvent, les places sont proposées au sein même des établissements, mais 37% correspondent à des logements indépendants disséminés dans la ville, c'est le cas notamment de 55% des places en appartement.

## IV Services proposés et public ciblé

La plupart des établissements proposent un ensemble de prestations d'accompagnement, d'orientation, d'insertion ou d'aides diverses.

82% proposent une aide aux démarches administratives et juridiques. Il s'agit d'une des raisons d'être des CADA, qui sont la quasi totalité à proposer cette aide. La domiciliation, qui permet aux personnes sans-abri de disposer d'une adresse postale pour y recevoir leur courrier, est pratiquée par 48% des établissements. Les parents peuvent bénéficier d'une aide à la parentalité dans 44% des établissements, cette aide existe dans 86% des établissements d'accueil mère-enfant. Enfin, un accompagnement social ambulatoire, qui consiste à soutenir les personnes en détresse après leur sortie de l'établissement, est assuré par 23% des établissements.

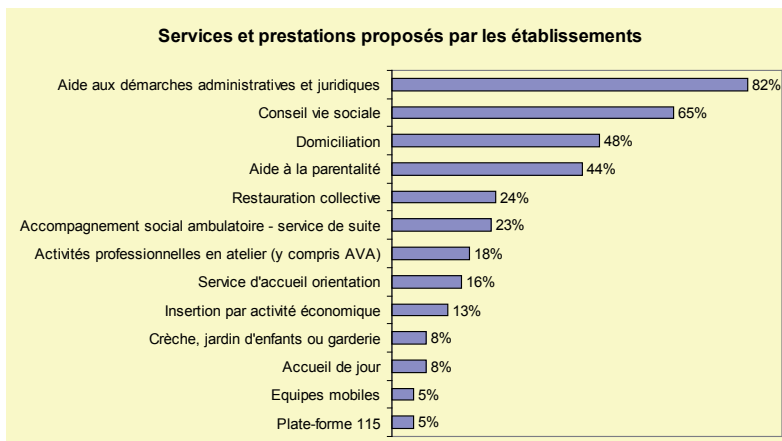
En termes d'équipement, 24% des établissements disposent d'une restauration collective et 8% d'une crèche, d'un jardin d'enfants ou d'une garderie. Les établissements d'accueil mère-enfant sont particulièrement bien équipés dans ce domaine.

Des activités de journée sont organisées par certains établissements, afin d'améliorer l'insertion des personnes accueillies.

18% des établissements proposent des activités professionnelles en atelier, 162 personnes étaient présentes au 15 décembre 2008.

13% assurent une insertion par l'activité économique, 220 personnes présentes à cette date. De plus, 16% des établissements disposent d'un service d'accueil orientation qui assure une fonction d'écoute et propose des réponses aux difficultés des occupants qui nécessitent une résolution rapide.

Par ailleurs, 5 établissements (1 de chaque catégorie) ouvrent un accueil de jour et ont accueilli 191 personnes dans la journée du 15 décembre 2008, en plus de celles occupant des places d'hébergement. 3 CHRS gèrent des équipes mobiles et hébergent une plate-forme du 115. Il existe un conseil de la vie sociale dans 65% des établissements, avec une moyenne de 4 réunions en 2008.



### 71% des établissements ciblent des publics prioritaires.

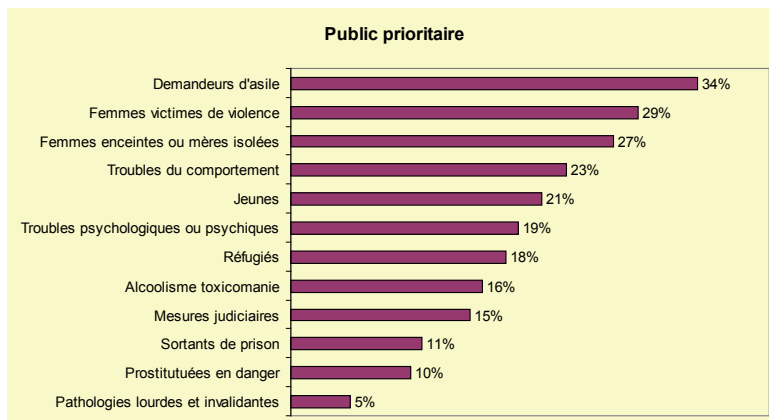
Pour certaines catégories d'établissements, la priorité donnée à des publics particuliers relève de leur fonction même. Ainsi, tous les établissements d'accueil mère-enfant indiquent accueillir des femmes enceintes ou des mères isolées accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans. Mais 57% d'entre eux accordent aussi une priorité aux personnes relevant de mesures judiciaires, 43% aux femmes victimes de violence et aux jeunes mères. Pour les CADA, le public est constitué des demandeurs d'asile, mais 38% d'entre eux déclarent aussi donner une priorité aux réfugiés.

Sur les 2 CPH de la région Centre, l'un déclare une priorité aux réfugiés et l'autre aux demandeurs d'asile. Les CHRS ont un statut plus généraliste. Néanmoins, 56% déclarent un ou plusieurs publics prioritaires. Les publics les plus cités sont les femmes victimes de violence (48% des CHRS), les femmes enceintes (36%), les jeunes de moins de 25 ans (28%), les personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances (24%) et les personnes souffrant de troubles du comportement (24%).

42% des maisons relais s'adressent à des publics prioritaires, notamment les personnes sortant d'établissement psychiatrique ou souffrant de troubles psychiques ou du comportement.

Seulement 19% de l'ensemble des établissements acceptent des personnes accompagnées d'animaux : 5 CHRS et 7 Maisons relais.

Les établissements peuvent proposer leur assistance pour les recours relatifs au droit au logement opposable. En 2008, 23 dossiers DALO ont ainsi été déposés, à la fin de l'année, le caractère urgent a été reconnu pour 16 et refusé pour 2, 7 dossiers restaient en cours de traitement.



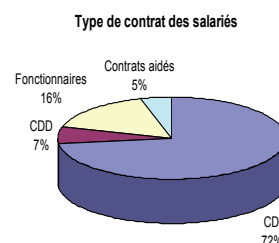
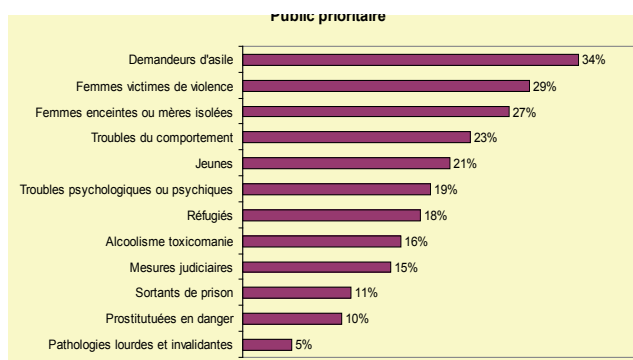
## V Description du personnel en fonction au 31/12/2008 dans ces structures

Le taux d'encadrement – effectifs employés en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places – est en moyenne de 21%. Il varie de 10% pour les CADA à 49% pour les établissements d'accueil mère-enfant.

Les deux tiers (64%) du personnel sont des femmes. La moyenne d'âge est de 41 ans. La moitié du personnel a moins de 4 ans d'ancienneté dans l'établissement, mais un quart y est présent depuis plus de 9 ans. 2 personnes sur 5 exercent leur activité à temps partiel dans la structure. Les personnel paramédical et les psychologues ainsi que le personnel de direction sont les moins présents, avec respectivement 69 et 64% de salariés à temps partiel, 31 et 36% effectuant moins d'un mi temps, contre 4% chez le personnel éducatif qui compte 77% de salariés à temps plein.

Les salariés sont majoritairement en contrat stable : 72% sont en CDI et 16% sont fonctionnaires ou sur un emploi permanent de la Fonction publique. 7% du personnel est en contrat à durée limitée (CDD, vacation...), 5% bénéficient d'un contrat aidé ou en alternance.

Par ailleurs, 4 intérimaires sont intervenus dans les établissements en décembre 2008, 3 CHRS seulement ayant fait appel à l'intérim en 2008.



Fonction principale exercée	CHRS	Accueil mère-enfant	CADA	CPH	Maisons relais	Ensemble
Personnel de direction	14	5	26	32	9	15
Personnel des services généraux	26	18	10	3	32	21
Personnel d'encadrement	6	9	3	7	9	6
Personnel éducatif, pédagogique et social	49	53	60	57	50	52
Personnel médical	0	0	<1	0	0	<1
Psychologue et personnel paramédical	2	15	1	0	0	4
Candidats élèves	2	0	0	0	0	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nombre de personnels en ETP</b>	<b>328</b>	<b>103</b>	<b>132</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>597</b>
<b>Taux d'encadrement (pour 100 places)</b>	<b>30%</b>	<b>49%</b>	<b>10%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>21%</b>

### Répartition du personnel en équivalent temps plein (ETP) par fonction principale exercée (en %)

La plus grande partie du personnel (52% des ETP) exerce des fonctions éducatives, pédagogiques et sociales. Les éducateurs spécialisés constituent la première profession de l'hébergement. Ils représentent 18% du personnel et sont particulièrement présents dans les établissements d'accueil mère-enfant (21%) et les CHRS (20%). Les conseillers en économie sociale et familiale sont très présents en CPH (17%) et en CADA (14%), les animateurs sociaux en maison relais (15%) et les éducateurs de jeunes enfants ou moniteurs de jardin d'enfants en établissements d'Accueil mère-enfant (13%).

Le personnel de direction et des services généraux forme 36% des emplois. A eux seuls, les surveillants de nuit représentent 9% du personnel (12% en CHRS) et forment ainsi la deuxième profession de l'hébergement. Les agents administratifs et le personnel de bureau constituent 8% du personnel, 14% en CADA et 26% en CPH. Par ailleurs, les maîtres de maison composent 22% du personnel en Maisons relais, structures conçues autour d'un hôte ou un couple d'hôtes.

Le personnel d'encadrement représente 6% du personnel, en majorité des chefs de service éducatif ou cadres socio-éducatif (5%) présents surtout en Accueil mère-enfant et en Maisons relais où ils représentent 7% du personnel. Le personnel médical, paramédical et les psychologues forment 4% des emplois, ils prennent une place particulière dans les établissements d'Accueil mère-enfant avec 2% de psychologues et 12% d'auxiliaires de puériculture. Le seul médecin se trouve en CADA. Les candidats élèves se trouvent en CHRS (0.5% du personnel en attente de formation, 1.2% en formation d'éducateur spécialisé et 0.5% en formation de moniteur éducateur).

#### Part des femmes

Les femmes représentent 64% du personnel : 95% des psychologues et personnel paramédical, 70% du personnel éducatif, pédagogique et social, 68% du personnel de direction, 60% du personnel d'encadrement, 44% du personnel des services généraux et 33% des candidats élèves sélectionnés aux emplois éducatifs.

#### Part des personnes âgées de 55 ans et plus

12% des 750 employés ont 55 ans ou plus : 17% du personnel d'encadrement, 16% du personnel de direction et des services généraux, 13% des psychologues et personnel paramédical et 9% du personnel éducatif, pédagogique et social.

93 employés donc dont 10 agents administratifs, 10 surveillants de nuit, 9 directeurs, 9 éducateurs spécialisés, 7 ouvriers pro, 6 animateurs sociaux. La proportion des plus de 55 ans est particulièrement importante chez les techniciens de l'intervention sociale et familiale, les infirmiers et cadre infirmiers (1/2), les moniteurs d'atelier (1/3), les directeurs et éducateurs spécialisés ayant une fonction d'encadrement (1/4).

#### Des bénévoles dans un quart des établissements

En 2008 dans la région, 68 bénévoles ont ponctuellement apporté leur aide aux établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté, en complément de la présence régulière des 750 salariés (596.65 ETP).

C'est dans les CADA que la présence de bénévoles est la plus fréquente : 31% y ont recours. Dans les CADA, CHRS et maisons relais, les bénévoles représentent autour de 10% des intervenants. Les CPH n'y ont pas recours et seulement un des établissements d'accueil mère-enfant sur les 7.

Les établissements font appel aux bénévoles pour différentes tâches : soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, etc. (10% des établissements), animation (6%), accueil des personnes (3%), aide aux repas ou distribution alimentaire (2%), accompagnement, visites et suivi social (2%)

## VI. ALT et résidences sociales

### Activité d'hébergement des organismes ALT

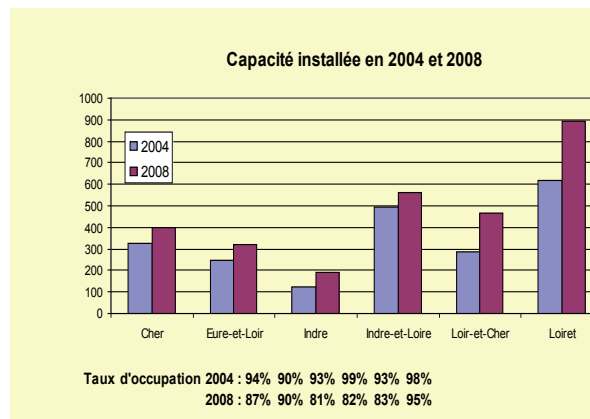
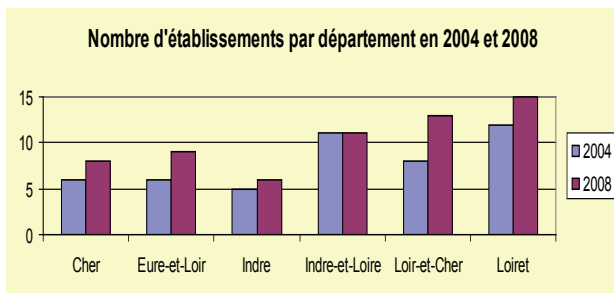
Département	Nombre de structures	Capacité installée au 15/12/2008		Effectif présent au 15/12/2008	Taux d'occupation	Sorties au cours de l'année 2008
		Total des places permanentes	dont financées par l'ALT			
Cher	9	136	46	119	88%	259
Eure-et-Loir	4	181	11	196	108%	160
Indre	6	81	25	75	93%	638
Indre-et-Loire	10	338	35	263	78%	788
Loir-et-Cher	10	330	29	317	96%	592
Loiret	10	275	86	265	96%	536
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>1341</b>	<b>232</b>	<b>1235</b>	<b>92%</b>	<b>2973</b>

En région Centre, 49 structures ALT viennent compléter l'offre d'hébergement des établissements accueillant des adultes en difficulté sociale. Ils offrent 1341 places permanentes, dont 232 sont financées par l'ALT. Les départements où les structures ALT offrant le plus de places sont l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Les taux d'occupation sont élevés, notamment dans l'Eure-et-Loir où il atteint 108%



74% de ces dispositifs sont gérés par des associations, 22% par les centres communaux d'action sociale (CCAS) et 4% ont un autre statut.

La majorité des places proposées (69%) est en appartement (13% en T1, 13% en T2, 23% en T3 et 20% en T4 ou plus), 13% sont en chambre individuelle, 10% en chambre à plusieurs et 8% en chambre d'hôtel. Les places en chambres individuelles sont les plus financées par l'ALT (68%) contre 2% des places en T2.

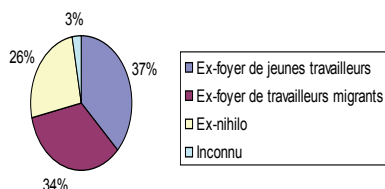


3 organismes sur 4 proposent un accompagnement social aux personnes logées grâce à l'ALT, les financements pour cet accompagnement peuvent provenir du Conseil général (24%), du service social départemental (10%), du programme 177 (22%), de l'Etat en dehors du programme 177 (20%), ou d'ailleurs (22%). 61% ciblent un ou des publics prioritaires : Les plus cités sont les jeunes (37%), les demandeurs d'asile (18%), les femmes victimes de violence, les alcooliques et les sortants de prison (16%). Concernant les 1235 personnes présentes au 15 décembre 2008 dans ces structures, 43% y sont entrées moins de 6 mois auparavant et 40% viennent d'autres hébergements sociaux. A la sortie, une personne sur trois se dirige vers un autre hébergement social, et une sur quatre vers une location, HLM ou autres hébergements (amis, famille...).

### Activité d'hébergement des résidences sociales

Département	Nombre d'établissements	Nombre de chambres ou logements		Effectif logé au 15 décembre 2008		Taux d'occupation	Sorties
		Total	dont conventionnés ALT	Total	dont enfants		
Cher	3	321	30	263	0	82%	244
Eure-et-Loir	9	615	11	558	8	91%	284
Indre	4	120	20	103	1	72%	213
Indre-et-Loire	5	294	146	238	22	67%	271
Loir-et-Cher	3	261	16	215	2	71%	549
Loiret	11	537	16	582	62	108%	658
<b>Ensemble</b>	<b>35</b>	<b>2148</b>	<b>239</b>	<b>1959</b>	<b>95</b>	<b>86%</b>	<b>2219</b>

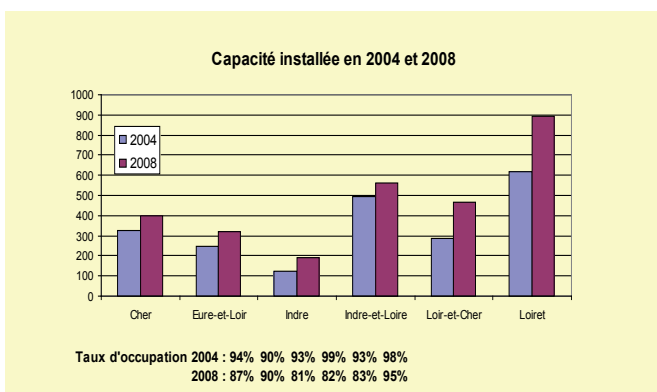
### Statut des résidences sociales



Les 35 résidences sociales de la région offrent 2148 chambres ou logements, dont 239 (11%) reçoivent un financement ALT. L'effectif logé au 15 décembre 2008 s'élève à 1959 personnes dont 95 enfants. Le taux d'occupation de 86%, calculé avec les capacités déclarées (2278 places en tout) est donné à titre indicatif, il est particulièrement important dans le Loiret où il dépasse 100%. 37% de ces résidences sont des ex foyers de jeunes travailleurs, 34% des ex foyers de travailleurs migrants et 26% sont des ex nihilo.

80% bénéficient de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS), 97% du conventionnement à l'Aide personnalisée au logement (APL) et 37% bénéficient d'autres financements.

51% des places proposées sont en appartement (42% en T1, 8% en T2, 1% en T3 et moins d'1% en T4 ou plus), 47% sont en chambre individuelle et 2% en chambre à plusieurs. Les places en T4 sont les plus financées par l'ALT (30%) contre 9% des places en T1 ou T2.



40% des personnes présentes au 15 décembre 2008 sont entrées dans la résidence sociale depuis moins de 6 mois, 8% y sont logées depuis plus de 10 ans. Près de la moitié sont logées au titre de jeunes travailleurs, 25% au titre de sans domicile ou en grande difficulté sociale, 8% jeunes travailleurs migrants, 2% femmes victimes de violences. 42% étaient hébergées dans leur famille ou chez leurs amis, 13% étaient locataires et 12% viennent d'hébergements sociaux. Sur les 2219 personnes sorties au cours de l'année 2008, 42% sont locataires d'un logement, HLM ou autres, 29% sont logées chez leurs proches.

Fin 2008, 272 personnes occupaient un emploi dans ces résidences (184.25 ETP). Le personnel des services généraux forme 34% des emplois, l'accompagnement social 27% et le personnel administratif 22%.

### Collection Analyses

Directeur de publication: Patrick BAHEGNE Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Réalisé et édité par l'unité Stratégie Prospective Observation et communication  
Disponible également sur le site de la DRJSCS du Centre: [www.centre.drjscs.gouv.fr/](http://www.centre.drjscs.gouv.fr/)

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre  
122 rue du Faubourg Bannier - CS 74204 - ORLEANS CEDEX 1